



L'INDICE D'ÉVOLUTION DE COÛT DE REVIENT DES GRUES MOBILES AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2024 VIENT DE PARAÎTRE

L'Union française du levage - UFL vient de publier l'indice d'évolution de coût de revient par catégorie de grues mobiles au 2^{ème} trimestre 2024.

Rappelons que cet indice a été réalisé, à la demande de l'UFL, par le cabinet NEO Engineering sur la base d'une étude menée auprès des levageurs et d'une recherche d'indices d'évolution des composantes de coûts auprès de différents organismes officiels (INSEE - *Institut national de la statistique et des études économiques*, FFB - *Fédération française du bâtiment*, CNR - *Comité national routier* ou encore *Le Moniteur*).

Pour le calcul de l'évolution de l'indice, la méthode retenue est la suivante :

- une **évolution en moyenne annuelle** compare la moyenne d'une année à la moyenne de l'année précédente. Cette méthode donne l'indice officiel de l'année étudiée par rapport à la base 100 (moyenne de 2020). Ceci représente l'indice définitif.

Pour mémoire, l'indice d'évolution de coût de revient UFL **pour l'année 2023** est de **123,86**, soit une **augmentation de +23,86% par rapport à 2020 et +5,33% par rapport à 2022**.

- une **évolution en moyenne trimestrielle** compare la valeur moyenne de l'indice pour un trimestre donné par rapport à la base 100 (moyenne de 2020). L'indice sera mentionné avec le symbole (p) pour provisoire (l'indice définitif étant celui basé sur la moyenne annuelle).

L'indice de coût de revient UFL passe de 125,43 au 1^{er} trimestre 2024 à 122,87 au 2^{ème} trimestre 2024, soit une baisse, d'un trimestre à l'autre, de 2%, qui se distingue ainsi :

- o principalement la baisse du coût de l'amortissement du parc,
- o un repli du coût du gazole professionnel,
- o un repli du coût du financement du parc, le taux de crédit bancaire ayant légèrement diminué ;
- o à l'inverse, le coût de la main d'œuvre a augmenté de 1,2% par rapport au 1^{er} trimestre.

Pour plus d'informations : <https://www.uflevage.fr/parutions/>

Retrouvez la **synthèse complète** en pièce jointe au présent communiqué

A propos de l'UFL

Créée en 1972 sous le nom de SNUG, l'UFL rassemble les entreprises de levage et de manutention au niveau national et regroupe les fabricants d'équipements spéciaux. L'Union représente environ 80% du marché du levage français, soit près de 10 000 emplois et 450 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Elle revendique une réglementation adaptée à la circulation des grues mobiles de dernière génération. Elle est membre de l'ESTA (fédération européenne pour les transports exceptionnels et les grues mobiles).

Depuis début 2016, la fédération DLR apporte son soutien logistique à l'UFL et met à profit son savoir-faire afin que l'UFL puisse concrétiser ses projets et notamment faire valoir son point de vue auprès des acteurs de son marché.

Contacts presse

UFL-DLR : Florence Dupont - 06 89 43 24 56 - f.dupont@dlr.fr